Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.24. — TELEPHONE

Fin de la grève des carreleurs

La grève des carreleurs est terminée. Voici le procès-verbal de la transaction arrêtée, sous la présidence de M. Louis Maurice, directeur de l'Institut Social de Tourcoing, admis par les deux parties pour la conciliation :

Entre MM. les entrepreneurs de carrelage de Roubaix-Tourcoing et environs, d'une part, et MM. les délégués ouvriers carreleurs, assistés du secrétaire du Syndicat du Bâtiment de Roubaix, agissant pour le compte dudit syndicat, d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

1° Les ouvriers carreleurs seront payés 58 centimes de l'heure à la reprise du travail et 60 centimes de l'heure, prix minimum, à partir du 5 septembre 1910. Les grands manœuvres ou hommes de peine seront payés 45 centimes l'heure. Les petits manœuvres ou apprentis seront payés 15 centimes à l'embauchog, 20 centimes au minimum six mois après, et 25 centimes, prix minimum, après un an. A la reprise du travail, laugmentation sera de 3 centimes à l'heure pour les petits manœuvres qui ont plus d'un an d'apprentissage ;

2° La journée sera en principe de 10 heures, et bela pour éviter le chômage.

Pendant tout le temps de l'année où la journée de travail sera de 10 heures, le temps du dîner sera de 1 heure 1/2. Pour le reste de l'année, ce temps sera réduit à 1 heure.

On ne paiera pas moins de huit heures l'hiver ;

3° Le travail aux pièces est supprimé ;

4° *Le montant du déplacement sera de 1 franc* par jour à partir de 3 kilomètres et cela de la maison du patron. Il est entendu que cette limite doit se trouver en dehors de la ville où habite le patron. Les ouvriers ne travaillant pas dans un rayon supérieur à 3 kilomètres devront commencer leur travail à l'heure exacte ;

5° Pour les travaux au-dessus d'un rayon de 10 kilomètres, la pension, les frais de chemin de fer et le temps que voyage l'ouvrier seront à la charge du patron ;

6° Tout ouvrier travaillant dans un rayon de 40 kilomètres aura droit de revenir toutes les semaines chez lui ; jusqu'à 60 kilomètres, tous les 15 jours, et au-delà tous les mois, lesdites distances étant fournies à titre d'indication ;

7° La paie se fera à la semaine et durant l'heure où l'ouvrier doit finir sa journée. Toutefois l'ouvrier travaillant au dehors pourra remettre à sa femme un billet daté et signé l'autorisant à toucher sa paie ;

8° Chaque ouvrier ou manœuvre aura à chaque fin de semaine un billet de paie indiquant le prix à l'heure, les heures, la date ainsi que le cachet ou la signature du patron ;

9° Les heures supplémentaires, les dimanches et jours fériés seront payés double ;

10° Le délai de prévenance réciproque est fixé à trois jours. Exceptionnellement, le délai de prévenance ne sera pas en vigueur lorsque le patron ne pourra assurer à l'ouvrier qu'il embauche qu'un travail d'une durée limitée à huit *jours au plus. Dans ce cas, l'ouvrier attestera* par une signature qu'il a bien été prévenu du mode exceptionnel ou provisoire d'embauchage ;

11° La reprise du travail aura lieu le mardi 21 juin 1910 ;

12° Le présent contrat est valable jusqu'au 2 septembre 1911 et renouvelable annuellement, par tacite reconduction avec prévenance réciproque de six mois.

Fait à Roubaix, en double et de bonne foi, le 17 juin 1910, et approuvé au nom de la corporation par les délégués patrons et ouvriers soussignés, ainsi que par le secrétaire du Syndicat du Bâtiment et le président de la réunion, choisi *pour la conciliation. (Suivent les signatures.)*

La grève Motte-Bossut

Plusieurs entrevues ont eu lieu entre le patron et les ouvriers de la filature de coton Motte-Bossut. Les résultats furent nuls, le patron se montrant de plus en plus intransigeant. Mais on en profite dans le clan jaune et policier pour faire courir des bruits de rentrée.

Les grévistes sont au contraire de plus en plus décidés à lutter contre l'homme qui refuse même de discuter et les ouvriers roubaisiens, les commerçants roubaisiens et la population tout entière, moins les capitalistes, bien entendu, sont prêts à les soutenir dans leurs revendications.

GRAND CONCOURS DE TIR

Nous croyons être agréables à nos hôtes : tireurs et leurs amis en les informant qu'ils pourront trouver au

Grand Bazar de Roubaix

55-57, Grande-Rue, 55-57

en dehors des Souvenirs de nos belles fêtes, tout ce dont ils pourraient avoir besoin : tant en articles de Fantaisie, Cadeaux, etc., qu'en objets de première nécessité, tels qu'en Ustensiles de Ménage, Faïences, Verrerie, Vannerie, Articles de Voyage

DISCIPLE DE CAMBRINUS

Jules Wattremez, âgé de 60 ans, journalier, demeurant Quai de Toulon, maison Daruelle, a été traduit devant le Procureur de la République sous l'inculpation d'ivresse en récidive correctionnelle.

EPAVE DE LA RUE

Mlle Marie Emery, domestique chez M. Loucheur, boulevard de Cambrai, a trouvé une montre de dame.

SAISIE AUX HALLES

Il a été saisi ce matin, au Minck, 15 kilos de poisson de mauvaise qualité.

DEFAUT DE PERMIS

Contravention a été dressée à Aimé Chalaigneau, âgé de vingt ans, demeurant à Lille, rue des Tanneurs, 26, pour défaut de permis de colportage.

VITRINE CAMBRIOLEE

M. Jules Franchomme, bijoutier, 103, rue de Lannoy, a porté plainte au commissariat du 3me arrondissement, au sujet d'un vol commis chez lui, vendrdi soir, vers huit heures.

On a enlevé six douzaines de bagues en argent, d'une valeur de 50 francs, dans une vitrine placée en face de son magasin.

BONS POUR LA RACE

Le service de la fourrière a récolté cinq chiens dans la journée de vendredi. Deux contraventions ont été dressées.

CAMBRIOLAGE D'UN CABARET

La nuit dernière, entre dix heures du soir, et deux heures du matin, des malfaiteurs se sont introduits, en passant par la fenêtre, dont ils ont brisé un carreau, dans le cabaret tenu par Marie Feys, 1, rue du Vivier, et ont dérobé le contenu du tiroir-caisse, soit une trentaine de francs.

Une enquête est ouverte.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Vendredi soir, dans la salle des fêtes du Café Français, l'Ecole de Tir et d'Instruction Militaire de la Fédération des Amicales des Ecoles publiques de Roubaix a fait à son administrateur, M. Raoul Desreux, une charmante manifestation en l'honneur de sa récente nomination au grade d'officier d'académie.

A neuf heures, tandis que les élèves de l'Ecole, sous la surveillance de leurs instructeurs : Lebrun, Matisse, Descarpentries, Havet, Philliperon et Delpierre, sont rangés autour des grandes tables, M. Desreux, fait son entrée dans la salle, tandis que la musique de l'école, sous la direction de son chef, M. A. Duhamel, exécute la « Marseillaise ».

M. Desreux, visiblement ému, va se placer près des dirigeants de l'école et des délégués des Amicales : M. Hennequant, président de la Fédération ; MM. Dansette, Dubreucq, vice-présidents ; F. Glaise, secrétaire ; le lieutenant Schiller, directeur de l'école ; MM. Cl. Segard, administrateur de l'école de tir ; G. Inglebert, chef sportif ; Ramu, ancien sous-directeur de l'école ; MM. Duburcq-Durant, Decottignies, de l'Amicale Turgot ; M. N. Petit, de l'Amicale du Tricolon ; M. P. Gravelle, de l'Amicale du boulevard d'Halluin ; M. V. Fort, de l'Amicale Ternaux.

Quant le silence fut rétabli, M. Hennequant, dans une très belle allocution, a félicité le nouveau décoré.

Le lieutenant Schiller prend ensuite la parole ; il rappelle la longue carrière que Desreux a fournie pour les œuvres d'éducation patriotique ; il attache sur la poitrine de son *administrateur de magnifiques palmes en* brillants offertes par l'administration et les *élèves de la grande Ecole de Tir et d'Instruction* Militaire.

M. Desreux a très aimablement répondu à toutes ces félicitations et proposa de chanter une vibrante « Marseillaise ».

Notre hymne national est chanté debout, accompagné par la musique de l'école.

Cette petite fête s'est continuée par un concert où des artistes (des élèves de l'école) se firent très applaudir.

LE SUCRE BÉGHIN

Ajoute à sa blancheur, à sa fonte régulière.

FETE DE L'ENSEIGNEMENT

C'est le samedi 25 juin qu'aura lieu la grande solennité organisée par la Fédération des Associations des Anciens Elèves des Ecoles Publiques de Roubaix en l'honneur de la *7me fête de l'Enseignement.*

Cette solennité, présidée par M. Bourbon, le sympathique et dévoué inspecteur primaire, comprendra une causerie, par Me Spriet, du barreau de Lille, et un concert avec le concours de M. Arnold Ducloud, ténor de l'Opéra-Comique ; M. Robert, du Vaudeville ; M. Pierre Mathieu, hautbois, *1er prix du Conservatoire de Paris (1909).*

Les membres de la Fédération recevront sous peu une invitation de famille par les soins de leur Association.

A la fin du concert, dîner de la tombola.

Socialistes Roubaisiens !

Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous fournit des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti dans toutes les circonstances.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

ANCIENS DE L'ARMEE DE MER. — Ce soir, à 6 heures, réunion indispensable au local, Cafe Wacquez, 2, place Notre-Dame. Ordre du jour : Remise des prix. — Conférences. — Questions importantes.

Ceux qui seraient libres pour assister aux funérailles des victimes de la Plaine, seraient se faire inscrire à notre réunion pour repartir de là en bloc, des détails de l'organisation seront donnés.

CERCLE STENOGRAPHIQUE ROUBAISIEN. — Les personnes inscrites pour la Excursion à Phalempin sont priées de se trouver à la gare à 9 heures du matin pour la course des bicyclettes.

Départ à 9 h. 21. — Arrivée à 10 h. 10. — Dîner à midi et demi à l'Hôtel du Vert-Gazon. — Retour facultatif à partir de 5 h. 53.

L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing

Tramways Mongy

La Société a l'honneur informer le public que, pour donner satisfaction aux demandes qui lui ont été adressées, les trams supplémentaires et après désignés auront pour les lignes et jours, à titre d'essai, à partir du 20 courant et jusqu'à nouvel avis :

Ligne de Lille à Leers.

Départ de Leers à 8 h. 47 soir, passage à l'Hempempont à 9 h. 13, arrivée à Lille à 9 h. 47.

Départ de Lille à 9 h. 55 soir, passage à l'Hempempont à 10 h. 29, arrivée à Leers à 10 h. 55.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 18 juin 1910

Naissances. — Yvonne Cuvelle, rue La Bruyère, 29. — Noël Deboever, rue Bernard, 25.

Publications de mariages. — Jean De Wolf, menuisier, rue de l'Alouette, 6, et Marie Verseccen, journalière, rue de l'Alouette. — Alfred Corman, tisserand, rue de Roeroi, 8, et Germaine Lefebvre, doubleuse, rue Nabuchodonosor, 94. — Victor Vandenbroucke, domestique, rue de l'Alouette, *fort Lepers, 7, et Maria Symoens,* ourdisseuse, rue du Grand Chemin, cour Mullier, 3. — Albert Goyel, retraité à Lille, et Gabrielle Montaine, couturière à Lille. — Pierre Huber, cafetier au Hâvre, et Blanche Deschamps, couturière, rue de la Potennerie.

Décès. — Joséphine Gilles, 38 ans, bobineuse, rue de Mouvaux, 47 bis, cour Frère, 10. — Gaston Stoelandt, 3 ans, rue Jacquard, 141. — Rose Sarrazin, 51 ans, tisserande, avenue Julien Lagache.

CROIX

LA FETE NATIONALE. — Les débitants qui désirent obtenir des jeux, à l'occasion du 14 Juillet, sont priés d'en faire les demandes, par lettre, à la Mairie, au plus tard pour le 1er juillet prochain.

Les débitants ayant eu des lots au 1er mai ne peuvent en obtenir au 14 Juillet.

LES CHIENS ET LA FOURRIERE. — A la suite d'un cas de rage, un arrêté a été pris concernant la circulation des chiens.

Les attelages de chiens sont rigoureusement défendus, les chiens muselés pourront être attachés sous les voitures et non attelés.

Aucun chien ne pourra errer dans les rues, exceptés les chiens de chasse ou ceux affectés à la conduite de troupeaux de moutons, bœufs, vaches, etc.

La fourrière voyagera de temps à autre.

SUR UN CLOU. — Millescamps Georges, 21 ans, rue de Tourcoing, manœuvre dans une maison en construction, rue de la Gare, a marché du pied gauche sur une pointe, 15 jours de repos.

BENTES OUVRIERES. — Sur le chantier de l'Exposition, Vanlancker Jules, 39 ans, domicilié à Leers, a été blessé à la figure par un morceau de fer, 15 jours de repos.

— Sur le même chantier, Léon Anatole, 50 ans, demeurant à Roubaix, rue Monge, 12, a été blessé à la figure par un marteau.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Lefebvre Pierre, rue Dupire. — Dupire Jeanne, rue Lamartine, 18.

Publications de mariages. — Dekeyser Cyrille, tailleur d'habits à Croix, et Blancke Pauline, couturière à Flers. — Leroux Emile, maréchal des logis trompettes major au 10e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Moulins (Allier), et Demarque Alida, sans profession à Roubaix. — *Goffin Gérard,* ingénieur à la Société houillère de Liévin (Pas-de-Calais), et Ducros Odette, sans profession à Prigourieux (Dordogne). — Jouniaux Arthur, boucher à Croix, et Dhalluin Marie, couturière à Croix. — Sort Jean-Baptiste, trieur de laine à Croix, et Barbieux Clémentine, sans profession à Wasquehal.

Mariage. — Cuvelier Emile, jardinier à Roubaix, et Pélegrin Octavie, journalière à Croix.

Décès. — Gadeyne Denise, 1 an, rue de la Limite, 5.

WATTRELOS

LES BUREAUX DE LA MAIRIE. — A l'occasion de la ducasse de la Place, le bureau de l'Etat-Civil sera fermé les lundi et mardi après-midi ; *il sera ouvert le lundi de 10 heures du matin à* midi et le mardi de 9 heures à midi.

Les bureaux du secrétariat seront ouverts au public le mardi de 9 heures à midi.

AVIS AUX CABARETIERS. — A l'occasion de la ducasse, la permission de deux heures du matin est accordée pendant les trois jours à tous les cabaretiers de la commune.

Ceux d'entre eux qui sont en possession d'un *permis pour jouer de la musique pourront laisser* danser les trois jours.

ETAT-CIVIL de WATTRELOS. — *Naissances.* — Valentine Vandekerkhove, Martinoire. — Albert Debergue, 20, rue des Arts. — Elise Soetens, Petit Tournai.

Publications de mariages. — Alphonse Desbonnet, tisserand, et Germaine Depaepe, doubleuse. — Jules Depaepe, rattacheur, et Germaine Duponchael, *soigneuse.*

LYS

CONSEIL MUNICIPAL. — Pour clôturer la session budgétaire le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir sous la présidence de M. Boutemy, maire.

Les allocations aux instituteurs et aux institutrices sont maintenues. Le crédit pour la fréquentation du cours supérieur de Lannoy par les enfants de Lys est voté. Les lauréats du certificat d'études primaires recevront 5 francs de la ville pour effectuer une excursion à la mer.

Le Conseil refuse une subvention au Tir National.

Deux observations de M. Carette relatives à l'édification d'un kiosque abri à la Justice et au tarif des tramwahs, seront transmises à la Compagnie.

NEM

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un débourreur de l'entreprise Briet, Alphonse Pillois, 30 ans, s'est contusionné violemment l'annulaire droit en défournant des briques, 15 jours de repos, docteur Masure.

Chez Parent, Bouriquet et Cie, un tisserand Emile Delecroix, âgé de 50 ans, s'est fait une entorse tibio-tarsienne gauche en tombant de son métier.

L'incapacité de travail sera de 10 jours sauf complications.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Un enfant tombe à l'eau

On le retire à temps

Samedi, vers 4 heures du soir, des enfants jouaient avec un chien qu'ils excitaient à se jeter au canal, non loin du Pont du Halot, en lançant un bâton à l'eau. L'un d'eux, Alfred Dewaele, 7 ans, rue du Chêne-*Houpline, cour du Dermer-Centime,* en voulant reprendre le bâton de la gueule du chien, roula dans l'eau. Un cabaretier voisin, M. Henri Godefroy, aux cris des camarades de l'enfant, accourut et fut assez heureux pour le retirer de l'eau sain et sauf.

LE MAUVAIS GENIEVRE

Charles Dermeaux, 70 ans, journalier, rue du Bus, 30, avait trop bu de genièvre. Le sous-brigadier Lepetelier voulut le conduire au poste. Dermeaux l'injuria et lui porta des coups de pied.

Et cela lui vaut d'être poursuivi pour ivresse, outrages et rébellion.

PHARMACIENS DE GARDE

Seront de garde aujourd'hui dimanche, à partir de midi : MM. Decrême, 51, rue St-Jacques ; Lesage, 113, rue de Roubaix ; Declercq, 164, rue de Menin.

CIRCUIT DE TOURCOING

C'est aujourd'hui dimanche que les nombreux amateurs des sports vélocipédiques auront le plaisir d'assister en spectateurs à la grande course cycliste internationale de 100 kilomètres, dite Circuit de Tourcoing, organisée par la Pédale Vélocipédique Tourquennoise et dotée de 2 000 francs de prix.

A 2 heures, les coureurs formant un lot très important se rendront au Café des Arcades, quartier de la Gare, précédés par la Fanfare de la Ligue et en suivant les rues Saint-Jacques, Nationale de l'Hôtel-de-Ville, de Tourcoing, du Tilleul et Duvinage. Après avoir signé la feuille de présence au Café des Arcades, les coureurs, toujours précédés par la Fanfare, seront conduits au point de départ, Pont hydraulique, par les rues des Riches, du Midi, place Thiers et rue Wattine.

POPULATION ETRANGERE

Voici le mouvement de la population étrangère du 12 au 18 juin 1910 : Arrivées : hommes, 4 ; femmes, 5 ; enfants, 4. Départs : hommes, 3 ; femmes, 5 ; enfants, 1.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 18 juin 1910

Naissance. — Delannoy Jules, rue de la Cité, 116.

Publications de mariages. — Entre : Jean-Baptiste Fourez, rue de Verdun, et Julia Omez, rue du Luxembourg, 59. — Georges Vanhée, à Tourcoing, et Marie Desplechin, rue du Luxembourg, 64. — Arthur Delberghe, rue du Beau-Laurier, 72, et Elodie Mortier, rue de Gand, 285. — Henri Maertens, rue de Gand, cour Rossignol, et Eulodie *Vandenstweele, même adresse.* — Jules Depaepe, à Wattrelos, et Germaine Duponchel, rue de la Latte, 281. — Henri Coppens, rue de Guisnes, 48, et Marguerite Dhelf, rue de la Croix-Rouge, 106. — Jules Roelens, à Tourcoing, et Blanche Florin, à Neuville. — Antoine De Schaek à Lille, et Béatrice Declercq, à Lille. — Alphonse Desbonnet, à Tourcoing, et Germaine Depaepe, à Wattrelos. — Léon Gruart, à Tourcoing, et Zoé Carpentier, à La Madeleine. — Ovide Gouverneur, à Tourcoing, et Valentine Yvain, à Calais. — Jean-Baptiste Nuttens, à Tourcoing, et Blanche Lepers, à Mouscron. — George Mulier, à Tourcoing, et Marie Dubois, *à Tourcoing.*

Décès. — Marcel Noppe, 11 mois, rue de Nice, 8. — Pauline Delannoy, 2 ans, rue du Niot, 37. — Nathalie Devitte, 75 ans, rue de Melbourne, 64. — Clémence Derycke, 26 ans, rattacheur, rue Nationale, 122.

LILLE

Le krach de la Banque Provinciale

LE JUGEMENT

Nous avons ntretenu nos lecteurs du krach de deux millions de la Banque Provinciale dont le siège était à Paris, et qui avait des succursales dans toutes les grandes villes de France, notamment à Lille, 151, rue de Paris.

Les directeurs de cette banque, les sieurs Gaudrion et Rhodes, ainsi que ses administrateurs, Cayard et Saulnier, ont comparu dernièrement devant la onzième chambre correctionnelle, devant laquelle ces personnages avaient à répondre de leurs agissements.

Parmi les attendus du jugement prononcé par le tribunal, il en est qui ne manquent pas de saveur.

Que nos lecteurs en jugent.

« Attendu que la banque était insolvable, que des administrateurs recouraient aux gires expédients ».

« Attendu que le capital était inexistant : que les versements avaient été fictifs et que le vide de la caisse avait été dissimulé par un jeu illusoire d'écritures...

Pour ces motifs :

Condamne pour escroquerie, MM. Gaudrion et Rhodes, savoir : M. Gaudrion à 3 ans de prison, Rhodes, à trois mois de la même peine.

Pour escroquerie et abus de confiance, Cayard et Saulnier récoltent chacun dix-huit mois de prison.

Suites mortelles d'accidents

Un charretier meurt de ses blessures

Nous avons relaté, il y a quelques jours, le grave accident survenu à Pierre Verley, 67 ans, au service de Mme Dewos, fermière, rue du Faubourg des Postes prolongée, qui par suite d'un violent heurt, fut projeté à bas du véhicule qu'il conduisait.

Le malheureux qui, dans sa chûte, s'était fait de sérieuses contusions au thorax, avait été sur sa demande, après avoir reçu des soins, reconduit à son domicile, rue du Transvaal, cité Bombecke, 11, au Faubourg du Sud.

En dépit des soins empressés dont il fut l'objet, l'infortuné Verley n'a pu survivre à ses blessures et hier matin il succombait au milieu d'atroces souffrances.

L'accident de la rue de Valenciennes

Nous avons relaté, que le vendredi 10 juin dernier, dans la matinée, une ménagère, Sophie Sénécaut, âgée de 76 ans, demeurant cité Sampas, 6, avait été renversée par le car V numéro 803, au moment où elle traversait la rue de Valenciennes.

Dans sa chûte, la pauvre femme s'était faite deux plaies à la tête dont l'une près de l'œil gauche.

Transportée à la Charité dans un état grave, Mme Sénécaut est décédée hier matin, après 8 jours d'hospitalisation, des suites de son grave accident, malgré les soins qui lui furent prodigués.

Ils volent du beurre...

ou les arrête !

En passant, hier, vers dix heures et demie du matin, le préposé d'octroi, Alphonse Sobry, apercevait deux individus consciencieusement occupés à dérober du beurre la voiture d'un laitier en stationnement boulevard Papin.

Sans détourer l'éveil, Sobry suivit le manège des deux individus, qui, en possession d'une petite quantité de large et se dirigeant dans les parages.

Les ayant vus, M. Sobry rejoignant un agent sur son [illegible] mit au courant des [illegible] des voleurs.

Une [illegible] fut aussitôt engagée, mais les individus ne purent être rejoints, et [illegible] dans leur course une motte de beurre jusqu'au [illegible].

Comme ils étaient connus, les individus, après quelques recherches, furent arrêtés dans l'après-midi. Ce sont les nommés Etienne Camus, 28 ans, et Léon Vancalster, 19 ans, habitant tous deux Moulins-Lille.

Malgré leurs énergiques dénégations, ils ont été maintenus en état d'arrestation.

Echappé à la mort

En voulant dépasser un car, un chauffeur fait prendre son auto entre deux tramways

Une terrible collision, due à l'imprudence d'un chauffeur, et qui faillit coûter la vie à ce dernier, s'est produite samedi soir, à la rampe du Pont Supérieur, provoquant une grosse émotion parmi les nombreux passants empruntant cette voie pour regagner le quartier de Fives.

Vers sept heures et demie, une auto portant le numéro 300-D-2, appartenant à M. Boutry, mateur, rue du Long-Pot, 67, et conduite par le chauffeur Placide Bommelard, 25 ans, arrivait de la rue Pierre-Legrand et grimpait la rampe, se dirigeant vers le Pont Supérieur.

A un certain moment, le chauffeur, qui suivait le car G numéro 538, allant vers la Gare, prit la subite détermination de dépasser le car. Toutefois, au lieu d'obliquer vers la droite, Bommelard passa à gauche, *empruntant ainsi la seconde voie du tramway.* Il avait à peine parcouru deux mètres, qu'il se trouva en présence du car G numéro 629, lequel se dirigeait vers Hellemmes.

En dépit des efforts du wattman, l'auto fut violemment tamponnée, rejetée sur la droite, puis enserrée entre le car G 538 qu'elle avait voulu dépasser et celui qui arrivait en sens contraire.

Des craquements sinistres, suivis de bris de vitres vinrent alors jeter l'épouvante parmi les voyageurs.

Par suite d'une circonstance vraiment heureuse, le car G numéro 538 dérailla, et ce fut grâce à cet incident que le chauffeur échappa à une mort presque certaine.

Des passants s'empressèrent de dégager l'auto, qui avait subi de très grosses avaries.

Son marche-pied, ses garde-boue étaient hors d'usage, son mécanisme faussé et le réservoir défoncé.

Les dégâts pour l'auto s'élèvent à plusieurs milliers de francs.

Quant au car G numéro 538, il est également sorti de cette rencontre ayant des dégâts matériels très importants.

L'auto, qui occasionna cet accident était ornée de fleurs d'oranger et venait de reconduire la demoiselle Boutry, qui s'était mariée le matin même.

Il est vraiment heureux qu'il ne se trouvait personne à l'intérieur du véhicule, qui dut être reconduit chez son propriétaire avec l'aide de deux chevaux.

Je ne fume que le NIL

La corde casse...

un ouvrier tombe

Tombé d'une échelle, placée à une hauteur de *huit mètres, un ouvrier plafonneur s'est* fracturé le crâne

Un très grave accident est survenu hier samedi vers 9 heures du matin dans les bâtiments occupés par M. Watrigant, 38, façade de l'Esplanade.

Des équipes d'ouvriers sont actuellement occupées, dans cette maison, à des travaux de réfections et deux ouvriers zingueurs avaient prié un ouvrier plafonneur de les aider à monter une échelle.

Ce dernier, Albert Wallaert, 17 ans et demi, travaillant pour le compte de M. Ducastel, entrepreneur de plafonnage, 78, rue du Faubourg de Roubaix et demeurant rue de Paris, cour du Soleil, 9, ne refusa pas le service demandé. Il monta donc sur une échelle reliée à une autre par des nœuds de cordes.

Le jeune homme se trouvait à une hauteur de huit mètres au-dessus du sol, lorsque soudain, une des cordes retenant l'échelle qui le portait céda sous son poids, l'échelle tourna. L'ouvrier surpris, perdit l'équilibre et tomba la tête en avant.

Ses camarades de travail s'empressèrent autour de lui et constatèrent que l'infortuné qui restait étendu sans connaissance, portait une affreuse blessure à la tête.

M. le docteur Voituriez, appelé à lui donner des soins, releva une fracture du crâne et devant l'état grave du blessé le fit admettre d'urgence à l'hôpital de la Charité.

UN CAR RECALCITRANT

En arrivant hier soir, vers huit heures et demie, à la Funquée, le car V numéro 848 ayant une roue avariée refusa d'avancer... et même de reculer.

Il fallut le placer sur un petit chariot à roulette afin de le faire regagner le dépôt.

Mais à chaque courbe de la voie le car avarié déraillait et, il lui fallait l'aide d'un confrère pour le replacer sur la voie.

Sur tout son parcours, les avaries du car 848, provoquèrent des rassemblements, mais, sans heureusement, causer d'accidents.

Ce qu'il a dû mettre de temps pour rentrer au dépôt... ce n'est rien de le dire !

Au Parquet

Le satyre d'Houplin

Nous avons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs de l'accusation d'attentat aux mœurs qui pesait sur une notabilité d'Houplin.

Cette affaire qui vint au Parquet, fut instruite par M. Delalé, juge d'instruction.

Le personnage en question qui, paraît-il, abusa à plusieurs reprises d'une jeune servante de 15 ans qui était à son service, passera en correctionnelle à l'audience du 9 juillet prochain.

Un triste personnage

M. Houeix, juge d'instruction, vient d'envoyer à la chambre des mises en accusa*tion, le dossier du sieur Joseph Hornez,* 39 ans, demeurant à Armentières.

Joseph Hornez est accusé d'attentat à la pudeur, commis sur sa fille, laquelle est âgée de 14 ans.

LES ACCIDENTS

Rue de Béthune

En traversant la chaussée de la rue de Béthune, vendredi soir, une basculeuse, Mme Palmyre Bonie, rue Dumoulin, 89, à Lambersart, n'ayant pu se garer d'une voiture conduite par Mme Cormorant, 204, rue Nationale, fut atteinte au côté droit par un brancard.

La blessée, qui s'était, dans sa chûte, contusionnée à la *face* et aux mains, a reçu les soins de M. le docteur Rouzé dans une pharmacie voisine.

Mme Bonie a pu ensuite regagner seule son domicile.

Rue Cantois

Un journalier, M. Nicolas Trule, 54 ans, demeurant rue d'Arras, cour Giselon, s'est fracturé plusieurs côtes en tombant hier, dans un des ateliers de la fabrique Richter, *fabricant de bleu,* rue Cantois, où il travaillait.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé dont l'état n'est pas grave, a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Rue Brûle-Maison

En effectuant une manœuvre, Armand Lefebvre, 18 ans, travaillant chez M. Dujardin, constructeur, rue Brûle-Maison, a eu le pied gauche écrasé par un wagon chargé de fonte.

Sur l'avis du médecin qui lui prodigua des soins, le blessé a été admis à la Charité.

Prochain retour de Favier à Lille

Nous avons annoncé avant-hier que l'examen médical de Favier était terminé et que les spécialistes chargés de l'examiner avaient conclu à la responsabilité du criminel.

Nos informations nous permettent d'assurer que le retour de Favier aura lieu très prochainement.

Les bandits de la frontière

Les experts chimistes ont remis leur rapport au juge d'instructions concernant le crime de Leers

M. Delalé, juge d'instruction, vient de recevoir les rapports de M. Bonn, directeur du Laboratoire municipal de Lille et de M. Bertillon, chef du service anthropométrique de Paris.

Comme nous l'avons dit, le premier avait été chargé d'analyser les traces relevées sur le fichu trouvé sur le lieu du crime et reconnu comme ayant appartenu à Célina Renoir.

Dans son rapport, l'expert déclare que ce sont des taches de boue qui maculent les franges du fichu ; que c'est du chlore, provenant d'un lavage à l'eau de javel, sans doute qui fit les taches intérieures du châle. L'expert conclut en disant qu'il n'a trouvé nulle trace de sang.

M. Bertillon, lui, avait été chargé de dire si les empreintes digitales des inculpés actuellement détenus se rapportaient aux traces de doigts relevées sur trois chopes et deux verres à genièvre saisis chez la victime.

Ce rapport, lui aussi, est négatif. L'expert ne peut, en effet, affirmer que les empreintes, à lui soumises, aient un rapprochement avec les traces relevées sur ces verres.

CAMELLE SERA CONTENT

Des individus, certainement destinés à être hospitalisés à Armentières, se sont amusés à la faveur de la nuit, à tracer des inscriptions au goudron sur les murs du couvent d'Esquermes.

Se sachant à l'abri de toutes poursuites, en opérant dans l'ombre et le mystère, ces simples d'esprit ont inscrit les mots suivants : Vive le Roi ! A bas la République !

La police ayant eu connaissance de ces inscriptions séditieuses, a ouvert une enquête et en recherche activement les auteurs.

CHARGEMENT EN PANNE

A 11 heures du matin, hier, un tombereau rempli d'argile appartenant à M. Guelton, entrepreneur, passait quai Vauban, lorsque soudain l'une des roues du véhicule se brisa, occasionnant le renversement en partie du chargement.

On fut obligé d'opérer le transbordement de l'argile pour pouvoir conduire la voiture avariée chez le charron pour réparations.

EXCURSION MONSTRE

Quatre trains spéciaux ont parcouru notre ligne de Fives la nuit dernière emportant vers Bruxelles Exposition 2500 ouvriers des Savonneries Lever de Port Sunlight.

Ils étaient arrivés à Calais par quatre vapeurs réservés par le Sunlight Savon.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

CHUTE GRAVE

Vendredi dans l'après-midi, M. Désiré Carlier, 53 ans, maçon, demeurant rue de Fives, 1, à La Madeleine, était occupé à vitrer les travaux d'une maison qu'il construit au nouveau Boulevard, pour M. Droulers, brasseur à Armentières, lorsqu'il fit un faux pas, passa au travers d'un gitage et vint s'abattre d'une hauteur de cinq mètres.

Relevé immédiatement presque sans connaissance, M. Carlier fut reconduit en voiture de place à son domicile, où le docteur Tréhout vint lui donner ses soins. Ce dernier constata de fortes contusions sur le corps et une blessure grave à la tête, d'où le sang s'échappait avec abondance.

Des points de suture furent faits à la déchirure du cuir chevelu, mais le praticien ne peut se prononcer sur la gravité réelle de l'accident, le blessé étant encore sous le coup de la violente commotion qu'il ressentit.

LOOS

ECRASE PAR SON CHEVAL

Un accident ayant un certain caractère de gravité est survenu au dépôt des vidanges, route de Wattignies.

En se rendant dans l'écurie pour y prendre son cheval, le charretier, Camille Decuper, 21 ans, fut bousculé par l'animal qui l'écrasa contre un bas-flanc.

Sérieusement blessé à l'épaule droite, le charretier dut recevoir les soins d'un docteur qui estima qu'il subirait une incapacité de travail de trois semaines, sauf complications.

Decuper gardera ce temps de repos à son domicile, 239, rue des Postes.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

RAISMES

La mort du convoyeur

Sur commission rogatoire du parquet d'Arras, la gendarmerie d'Anzin a entendu la veuve Anasse et Philibert Anasse, frère du convoyeur, *victime de l'accident de chemin de fer.*

Ceux-ci interrogés sur l'emontant de la somme que détenait celui-ci, ont répondu qu'il avait dû emporter une somme de 140 francs, soit 100 francs de la Société colombophile et 40 francs de chez lui.

LES OBSEQUES

Une nombreuse assistance a suivi, samedi, à 4 heures, les funérailles d'Anasse.

Dans le cortège se trouvaient les sapeurs-pompiers, la Fanfare, les Sociétés colombophiles, des *délégations de Sociétés de secours mutuels,* les ouvriers des ateliers Courtin, etc.

Des couronnes avaient été offertes par les pompiers, la société « l'Egalité », et la Fédération colombophile.

Au cimetière, le capitaine Deleu, des sapeurs-pompiers, M. Clale, président de l' « Egalité », et un ouvrier, camarade du défunt, prononcèrent des discours.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 18 Juin

Présidence de M. Meusy

LES APACHES

Nous avons relaté l'arrestation mouvementée d'un quatuor d'apaches, le 23 mai dernier, à Roubaix.

Les agents de sûreté Rancelot et Fléret s'étant présentés vers 5 heures du soir, pour vérifier le livre de logement au cabaret tenu par Rosa Delplace rue de la Chapelle Carette, y trouvèrent quatre individus à face patibulaire, qui, aussitôt, se mirent à les narguer. C'étaient les nommés Vermassen René, 26 ans, Rosseboom Arthur, 27 ans, Delepaut Henri, 28 ans, et Brys Robert, 35 ans, déjà condamnés n'exerçant aucune profession bien définie, et vivant d'une manière plus qu'équivoque.

Comme les agents faisaient mine de les appréhender, les escarpes les entourèrent, immobilisèrent l'un d'eux et le renversant sur une table pendant que Vermassen, qui n'est autre que le frère du fameux et insaisissable bandit criait, en brandissant un couteau, qu'il allait faire « comme Liabeuf ». Puis ils brisèrent une partie du mobilier.

Cependant les policiers purent se dégager et ayant demandé du renfort au poste de police parvinrent à arrêter les dangereux individus, après une résistance acharnée de la part de ces derniers. Ils furent même blessés à la main pendant qu'ils les maîtrisaient.

Ces apaches comparaissaient à l'audience d'aujourd'hui. C'est vraiment un quatuor remarquable. Tous ont le faciès d'individus qu'il ne ferait pas bon de rencontrer au coin d'un bois. Physionomies bestiales où le vice et la paresse ont mis leur stigmate indélébile.

Ils ont reconnu être en état d'ivresse, mais voudraient essayer de nier leur rébellion.

Après un réquisitoire sévère et énergique de M. Debrouver, substitut du Procureur de la République, les apaches ont été condamnés chacun à 15 mois de prison et à trois amendes de 25, 15 et